

Date : - 9 SEP. 2026
Nos références : 10025711/CHA.sso (à
 rappeler dans toute correspondance)

Collège communal de et à Liège
c/o Administration communale
 Place du Marché 2
 4000 LIEGE

RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Objet : Demande d'un permis unique (Plans modificatifs introduits en cours d'instruction)
Notification à la commune de la recevabilité des plans modificatifs et demande d'enquête publique

Résumé de la demande :	
de	- ZABRA REAL ESTATE SA - Antoon Catriestraat 8 bte A à 9031 GENT
pour le projet	- Projet mixte d'activités économiques - dont le n° de dossier est 10025711 - de classe 2
pour l'établissement	- Projet mixte d'activité économique site Bonne Fortune entre les rues de l'Aguesse et du Monténégro à 4430 ANS - dont le n° public est 10108672

Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

Suite à la réception des plans modificatifs et du complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, la demande de permis unique définie en objet est jugée **complète et recevable**.

■ Quelle est la suite de la procédure ?

Pour rappel, le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué sont l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.

La procédure recommence. Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 2.

L'enquête publique – d'une durée de 15 jours – sera réalisée sur le territoire de :

Commune :	<u>Ville d'Ans</u>
Raison :	Commune de dépôt
Commune :	<u>Commune de Grâce-Hollogne</u>
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune
Commune :	<u>Ville de Liège</u>
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune

Commune :	Commune de Saint-Nicolas
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune
Commune :	Ville de Seraing
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune
Commune :	Commune d'Awans
Raison :	Le projet risque d'avoir un impact sur le territoire de la commune

Les instances suivantes sont consultées à nouveau pour avis sur les plans modificatifs :

Instance :	AIDE
Instance :	Agence Wallonne de l'Air et du Climat
Instance :	Agence wallonne du Patrimoine - Direction opérationnelle de la zone est
Instance :	SPW ARNE - DRCB - DDR - Cellule GISER
Instance :	CILE - Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux
Instance :	SPW ARNE - DSD - Direction de l'Assainissement des Sols
Instance :	SPW TLPE - DATU - Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville
Instance :	SPW ARNE - DEE - Direction des Eaux Souterraines - Antenne Liège
Instance :	SPW EER - DD - Direction des Implantations commerciales
Instance :	SPW MI - DSMI - Direction de la Planification de la Mobilité
Instance :	SPW MI - DR Liège - Direction des Routes de Liège
Instance :	SPW ARNE - Direction de Liège du Département de la Nature et des Forêts
Instance :	SPW ARNE - DRCB - Direction de la Qualité et du Bien-Être animal
Instance :	SPW ARNE - DSD - Direction des infrastructures de gestion et de la politique des déchets
Instance :	ELIA - Contact Center South
Instance :	FLUXYS BELGIUM
Instance :	SPW ARNE - DEE - DRIGM - Cellule Mines
Instance :	Opérateur de Transport de Wallonie
Instance :	Pôle Aménagement du territoire
Instance :	Pôle Environnement du Conseil Economique Social et Environnemental de Wallonie
Instance :	Province de Liège - Direction générale Infrastructures et Développement durable
Instance :	PROXIMUS
Instance :	RESA
Instance :	TEC Liège Verviers
Instance :	Zone de secours IILE (Liège 2)

Le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué doivent vous envoyer leur décision dans un délai de 90 jours calendrier à partir de la date d'envoi de ce courrier.

Attention, ce délai peut être prolongé de 30 jours calendrier maximum. Dans ce cas, vous en serez informés.

Le délai peut encore être augmenté de la durée de neutralisation de l'enquête publique si celle-ci se déroule en tout ou en partie entre le 16 juillet et le 15 août ou entre le 24 décembre et le 1er janvier.

▪ **Que devez-vous faire maintenant ?**

1. Organiser l'enquête publique Art. D29 Code de l'environnement

L'organisation simultanée des différentes enquêtes est souhaitable. **L'enquête publique doit clairement faire apparaître qu'elle se déroule suite à la production par le demandeur de plans modificatifs et d'un complément corollaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, ainsi que la raison de la modification des plans initiaux**

1. L'enquête publique

L'enquête publique est organisée selon les modalités du code de l'environnement.

Dans les 10 jours de la clôture de celle-ci, il y a lieu de transmettre :

- L'avis d'affichage
- Le procès-verbal de clôture
- Les objections et observations écrites et orales formulées
- La synthèse de celles-ci
- L'avis facultatif de votre collègue

aux adresses suivantes :

- permis.environnement.liege@spw.wallonie.be
- avis.liege1.territoire@spw.wallonie.be

Nous attirons enfin votre attention sur le fait que **le dossier porte désormais le numéro de référence 10025711** (demande initiale n°10022605).

Recevez, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, nos salutations distinguées.



Signé par LEJEUNE Olivier
Le 08-09-2026 15:57:12

Olivier LEJEUNE

Fonctionnaire délégué ⁽²⁾

Laurianne DECOSTER

Fonctionnaire technique ⁽¹⁾

⁽¹⁾ ou Pour Laurianne DECOSTER, fonctionnaire technique et par délégation.

⁽²⁾ ou Pour Olivier LEJEUNE, fonctionnaire délégué et par délégation.

La version électronique de ce document peut être obtenue sur simple demande à l'adresse électronique permis.environnement.liege@spw.wallonie.be.



CONTACT

Permis d'environnement

Département des Permis et Autorisations
DPA Liège
Esplanade Simone Veil, n° 1 / 10e étage
4000 LIEGE

Permis d'urbanisme

Département de l'Aménagement du
Territoire et de l'Urbanisme
Direction de Liège I - Urbanisme
Rue Montagne Sainte-Walburge 2
4000 LIEGE

VOS GESTIONNAIRES

Permis d'environnement

Contact technique : Catherine HAUREGARD
catherine.hauregard@spw.wallonie.be
Contact administratif : Sophie SOREE
sophie.soree@spw.wallonie.be
+32 (0)4 230 39 68

Permis d'urbanisme

Contact technique : Lucie REKIER
lucie.rekier@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

RÉFÉRENCES

Permis d'environnement :
10025711

Permis d'urbanisme :
F0218/62003/PU3/2026/1/L58489/
2450551

VOS ANNEXES :

Plans modifiés

CADRE LÉGAL : Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : www.le-mediateur.be.

DECOSTER Laurianne
Fonctionnaire technique



Signé par DECOSTER Laurianne
Le 08-09-2026 12:37:42